

Le logement et l'espace commercial

Les entreprises occidentales cherchant à s'installer en Pologne pourraient éprouver des difficultés à trouver un espace commercial ou résidentiel convenable étant donné la pénurie d'espace qui caractérise les grandes agglomérations. La majeure partie des espaces de bureaux en cours de construction est déjà réservée et les prix varient entre 25 et 40 \$US le mètre carré (m²). On peut avoir recours à des agences de location ou de vente d'espace, mais de telles transactions nécessitent un permis du ministère de l'Intérieur. Les organismes qui peuvent vous aider sont les suivants :

- Intraco, ul. Stawki 2, Varsovie, télex 812-341 : très importante société de construction de bureaux;
- Centre LIM, ul. Nowogrodzka 62b. 02002 Varsovie, tél.210-557. télex 816-569 : coentreprise entre les lignes aériennes polonaises LOT et la chaîne hôtelière américaine Marriott;
- Dipservice, ul. Swietokrzyska 36-38, 00950 Varsovie, tél. 209-960 : spécialiste du dépiage d'appartements et/ou villas qui peuvent convenir à des bureaux.

Des dispositions particulières sont en voie d'adoption pour permettre aux entreprises étrangères de louer des espaces de choix pour servir de bureaux ou d'entrepôts au sein de parcs industriels. De tels baux ne nécessiteront pas l'existence d'une coentreprise avec des partenaires polonais et pourraient se négocier sans l'autorisation du ministère de l'Intérieur.

L'assurance santé

Bien qu'il soit plus sage de posséder une assurance médicale personnelle, les citoyens de pays étrangers, avec lesquels la Pologne a conclu des accords bilatéraux, peuvent se prévaloir gratuitement de soins médicaux lors de leur séjour en Pologne. Les visiteurs présents en Pologne, sur l'invitation d'institutions ou d'organismes sociaux polonais, ont aussi droit aux soins d'urgence gratuits au cours de leur séjour.

Les appels téléphoniques

Les gens d'affaires voyageant en Pologne doivent se souvenir que les appels interurbains peuvent être effectués à partir du bureau de poste ou des hôtels. Il vaut mieux vous assurer d'abord des frais qu'on vous impute lors d'appels interurbains à partir d'un hôtel étant donné que les tarifs peuvent atteindre jusqu'au double du tarif normal. Utiliser le téléphone en Pologne pour effectuer des appels interurbains, surtout là où le recours au

standard est nécessaire, peut s'avérer fastidieux et frustrant. Dans le cas des appels internationaux, il est préférable de les faire passer par minuit.

Le recouvrement des dettes et l'arbitrage

Les litiges découlant de contrats touchant la vente, le transport et l'assurance de produits et tous les types d'activités commerciales dans lesquelles au moins une des parties est polonaise relèvent de la Cour d'arbitrage de la Chambre polonaise de commerce avec l'étranger (Kolegium Arbitrow przy PIHZ) à Varsovie.

Les litiges concernant la navigation maritime et intérieure relèvent de la Cour internationale d'arbitrage pour la Navigation maritime et intérieure (Miedzynarodowy Sad Arbutrazowy d/s Zeglugi Morskiej i Srodladowej), située à Gdynia.

La Cour de conciliation de la Fédération de la laine de Gdynia (Izba Welny w Gdyni) est chargée de traiter les litiges concernant les produits laitiers. Il y a aussi le tribunal spécialisé pour le commerce du coton (Izba Bawelny w Gdyni).

Les cours d'arbitrage en Pologne

Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce de Pologne
(Kolegium Arbitrow przy Izbie Handlu Zagranicznego)
Varsovie, ul. Trebacka 4
Tél: 27 47 54; télex 814 361. pihz.pl

Cour de conciliation de la Fédération de la laine de Gdynia
(Izba Welny w Gdyni)
Gdynia, ul. Kielecka 7
Tél: 20 95 01; télex 054 328 wfed.pl

Cour de conciliation de la Fédération du coton de Gdynia (Izba Bawelny w Gdyni)
Gdynia, ul. Derdowskiego 7
Tél: 20 77 78; télex 054 491 hart.pl

Cour internationale d'arbitrage pour la navigation maritime et intérieure
(Miedzynarodowy Sad Arbutrazowy d/s Zeglugi Morskiej i Srodladowej)
Gdynia, ul. Pulaskiego 6
Tél: 21 33 85; télex 054 504